



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 13	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 13	

N° 06.2020.01 – ADMINISTRATION GENERALE – Tenue de la séance à huis clos

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-8, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de se réunir à huis clos.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 13	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 13	Secrétaire de séance : Florence TOQUÉ

N° 06.2020.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Florence TOQUÉ en qualité de secrétaire de séance

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 13	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 13	Secrétaire de séance : Florence TOQUÉ

N° 06.2020.03 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020

Le procès-verbal de la réunion d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 14	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Florence TOQUÉ

N° 06.2020.04 – ADMINISTRATION GENERALE – Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une adjointe a souhaité démissionner de ses fonctions d'adjointe et conserver ses fonctions de conseillère municipale.

Arrivée de Mme DELCAMBRE Delphine

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
 Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- de supprimer le poste d'adjoint vacant,
- de conserver les 3 postes d'adjoints existants.

**Mme Le Maire
Sylvie GALIC**



DÉPARTEMENT

Ile-et-Vilaine

ARRONDISSEMENT

Rennes

Effectif légal du conseil
municipal

15

COMMUNE :

LE VERGER

Communes de
1000
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	GALIC Sylvie	17/04/1956	15/03/2020	375
1 ^{er} Adjoint	M.	GUILLOUX André	11/10/1959	15/03/2020	375
2 ^{ème} Adjointe	Mme	TOQUÉ Florence	11/03/1967	15/03/2020	375
3 ^{ème} Adjoint	M.	PHAM Minh-Duc	10/11/1970	15/03/2020	375
1 ^{er} Conseiller	M.	FOUGERAY Robert	04/12/1954	15/03/2020	375
2 ^{ème} Conseiller	M.	MATALI Thomas	22/11/1960	15/03/2020	375
3 ^{ème} Conseillère	Mme	FABRE Valérie	10/04/1966	15/03/2020	375
4 ^{ème} Conseiller	M.	CHRISTEL Patrick	25/06/1967	15/03/2020	375
5 ^{ème} Conseiller	M.	BOURVEN Thierry	19/11/1969	15/03/2020	375
6 ^{ème} Conseillère	Mme	DELCAMBRE Delphine	05/12/1975	15/03/2020	375
7 ^{ème} Conseillère	Mme	ROLLANT Céline	16/05/1977	15/03/2020	375
8 ^{ème} Conseillère	Mme	BALIN Delphine	11/11/1980	15/03/2020	375
9 ^{ème} Conseiller	M.	NOZAY Antoine	14/01/1985	15/03/2020	375
10 ^{ème} Conseillère	Mme	LEPAGE Sonia	10/05/1983	15/03/2020	375
11 ^{ème} Conseillère	Mme	MARTIN Nolwenn	15/05/1998	15/03/2020	375

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A LE VERGER, le 30/06/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCACTION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 14	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Florence TOQUÉ

N° 06.2020.05 - ADMINISTRATION GENERALE - Délégations du Conseil Municipal au Maire

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de **2500 €**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, **dans les limites des crédits inscrits au budget**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget **dans la limite de 40 000 € HT** ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code. Au titre de cette délégation, le maire pourra exercer le droit de préemption urbain sur les périmètres délimités sur les plans annexés à la délibération.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, (et notamment de rechercher à y mettre fin par des voies non contentieuses) dans toutes les matières du droit et devant toutes les juridictions : administratives, pénales, judiciaires, commerciales. S'agissant des actions : de plein contentieux, des recours pour excès de pouvoirs, des citations directes, des assignations, tant en procédure d'urgences (référé), qu'en première instance, en appel ou en Conseil d'Etat ou Cour de cassation. Etant précisé, qu'en matière pénale, la délégation porte sur les plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, déposées auprès de la police nationale ou de la gendarmerie, du Procureur de la République ou du Doyen des Juges d'instruction, ainsi que sur les procédures de citations directes

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 300 000 € par année civile ;

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, à partir du moment où le projet pour lequel le dossier est déposé et inscrit au budget, l'attribution de subvention ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-9 du code de l'environnement ;

Les délégations consenties en application 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- adoptent les délégations du Conseil Municipal au Maire,
- prennent acte que la délibération est révocable à tout moment,
- proposent que la délégation soit exercée par le 1^{er} adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC



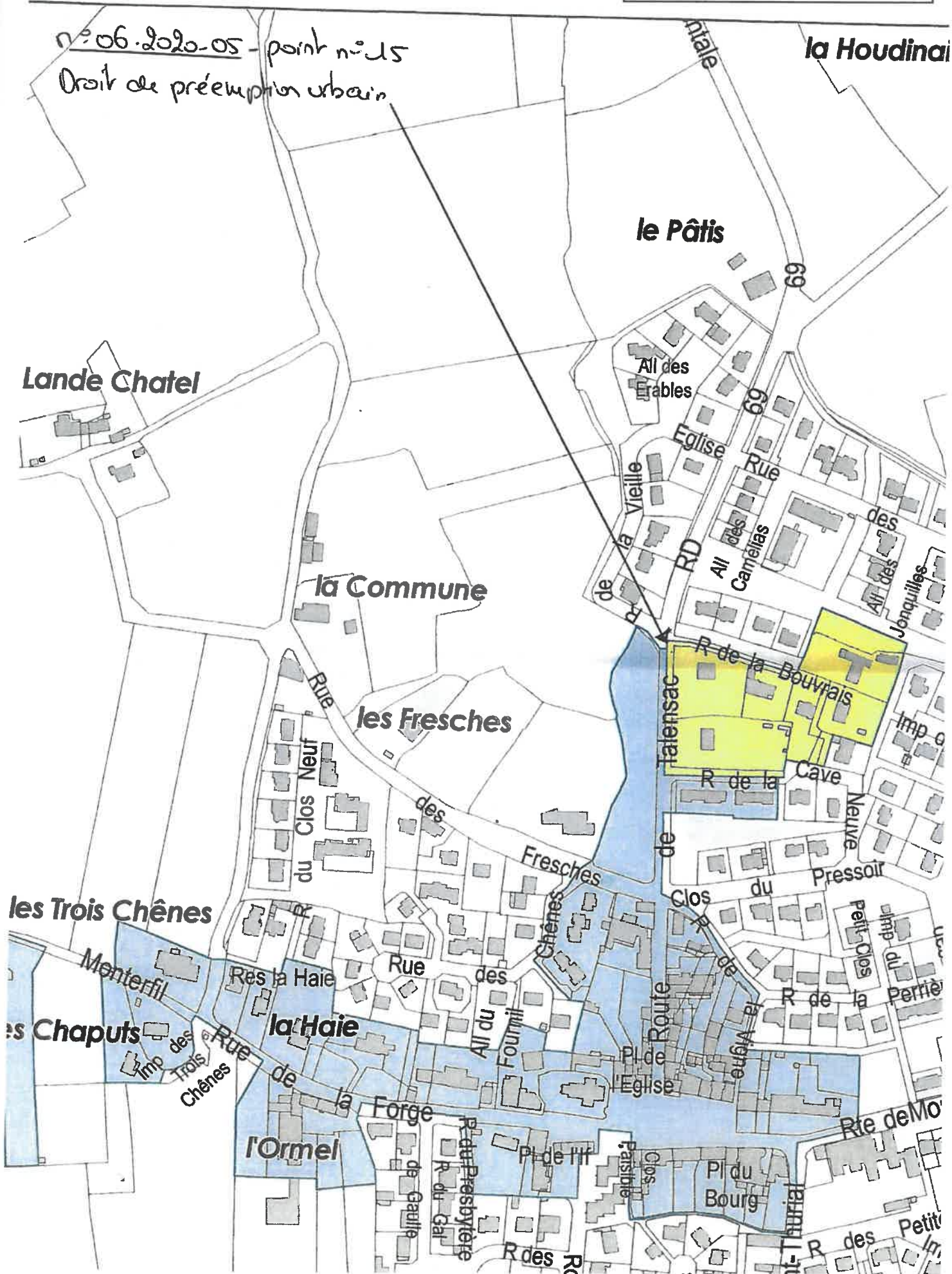
Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 01 JUIL. 2020

ID : 035-213503519-20200625-06_2020_05-DE

n° 06.2020-05 - point n° 15
Droit de préemption urbain



n° 06.2020.05 - point n° 15 Plan B
Droit de préemption urbain

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 01 JUL. 2020

ID : 035-213503519-20200625-06_2020_05-DE

Belin

Breil-Montbusson

le Breil

le Verç



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D’AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 14	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Florence TOQUÉ

N° 06.2020.06 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres des commissions municipales

ADJOINTS RÉFÉRENTS	MEMBRES et COMMISSIONS
M. GUILLOUX André 1 ^{er} Adjoint Finances, vie économique Urbanisme, voirie, travaux Environnement	Finances Membres : Robert FOUGERAY, Florence TOQUÉ, Thomas MATALI, Patrick CHRISTEL, Duc PHAM, Thierry BOURVEN, Nolwenn MARTIN
	Appel d'offres Membres : Robert FOUGERAY, Duc PHAM, Delphine DELCAMBRE, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL
	Urbanisme, voirie, travaux et environnement Membres : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Thomas MATALI, Duc PHAM, Delphine DELCAMBRE, Thierry BOURVEN, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY
Mme TOQUÉ Florence 2 ^{ème} Adjointe Affaires sociales, Conseil Municipal des Jeunes	Affaires sociales CCAS Membres : Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Thierry BOURVEN, Antoine NOZAY
	Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) Membres : Thomas MATALI, Céline ROLLANT, Thierry BOURVEN, Nolwenn MARTIN
M. PHAM Duc 3 ^{ème} Adjoint Communication et vie économique	Communication Membres : Robert FOUGERAY, Florence TOQUE, Thierry BOURVEN
	Vie économique Membres : Robert FOUGERAY, Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Sonia LEPAGE
	Conseil d'école Membres : Céline ROLLANT, Thierry BOURVEN, Sonia LEPAGE

M. MATALI Thomas**Conseiller délégué****Affaires scolaires et périscolaires
Jeunesse, Vie associative****Commission périscolaire (cantine, garderie)****Membres : Céline ROLLANT, Duc PHAM, Thierry BOURVEN, Sonia LEPAGE****Centre de loisirs****Membres : Céline ROLLANT, Thomas MATALI, Nolwenn MARTIN, Thierry BOURVEN****Bibliothèque****Membres : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Nolwenn MARTIN****Espace- jeunes et animations****Membres : Thierry BOURVEN, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT****Vie associative et animations****Membres : Delphine DELCAMBRE, Delphine BALIN, Duc PHAM, Valérie FABRE, Sonia LEPAGE, Thierry BOURVEN**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le tableau de désignation des membres des commissions municipales.

Mme Le Maire**Sylvie GALIC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 14	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Florence TOQUÉ

N° 06.2020.07 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du délégué à l'assemblée générale de l'AUDIAR - Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise.

Proposition d'un candidat : Mme FABRE Valérie

Le conseil municipal, après délibération, désigne Mme FABRE Valérie pour représenter la commune à l'AUDIAR, Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise

**Mme Le Maire
Sylvie GALIC**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 14	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 14	

N° 06.2020.08 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un délégué et d'un représentant au SMICTOM du centre ouest d'Ille et Vilaine.

Proposition de 2 candidats : délégué : M. GUILLOUX André et représentant : M. LABBÉ Robert

Le conseil municipal, après délibération, désigne, pour représenter la commune au SMICTOM :
Délégué : M. GUILLOUX André et représentant : M. LABBÉ Robert.

**Mme Le Maire
Sylvie GALIC**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 14	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 14	

N° 06.2020.09 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'association l'ETAPE de Mordelles

Proposition d'un candidat : M. BOURVEN Thierry.

Le conseil municipal, après délibération, désigne M. BOURVEN Thierry pour représenter la commune au Conseil d'Administration de l'association l'ETAPE de Mordelles.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 14	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 14	

N° 06.2020.10 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant à l'OSCOR - Office des Sports des Communes de l'Ouest Rennais.

Proposition d'un candidat : M. MATALI Thomas.

Après délibération, le conseil municipal désigne M. MATALI Thomas pour représenter la commune à l'OSCOR – Office des Sports des Communes de l'Ouest Rennais.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 14	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 14	

N° 06.2020.11 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un élu « Responsable Energie » - Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Proposition d'un candidat : Mme BALIN Delphine

Après délibération, le conseil municipal désigne Mme BALIN Delphine, élu Responsable Energie, pour représenter la commune à l'ALEC – Agence Locale de l'Énergie et du Climat.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 14	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 14	

N° 06.2020.12 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant – Comice agricole du canton de Montfort sur Meu

Proposition d'un candidat : M. GUILLOUX André

Après délibération, le conseil municipal désigne M. GUILLOUX André pour représenter la commune au Comice Agricole du canton de Montfort-sur-Meu.

**Mme Le Maire
Sylvie GALIC**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.13 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un délégué au CNAS - Comité National d'Actions Sociales.

Arrivée de Mme ROLLANT Céline

Proposition d'un candidat : Mme TOQUÉ Florence

Après délibération, le conseil municipal désigne Mme TOQUÉ Florence pour représenter la commune au CNAS – Comité National d'Actions Sociales.

**Mme Le Maire
Sylvie GALIC**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D’AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.14 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de deux représentants à l'assemblée générale de l'Agence France Locale.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,
 Vu le livre II du code de commerce,
 Vu la délibération d'adhésion de la commune de LE VERGER n°06.2018.14 en date du 28 juin 2018,
 Vu l'exposé des motifs présenté en date du 25 juin 2020,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de désigner Mme GALIC Sylvie, en sa qualité de maire, en tant que représentant titulaire de la commune de LE VERGER, et M GUILLOUX André, en sa qualité de 1^{er} adjoint, en tant que représentant suppléant de la commune de LE VERGER, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale;
- d'autoriser le représentant titulaire de la commune de LE VERGER ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appel d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.15 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant aux assemblées générales et l'assemblée spéciale de SPLA Territoires Publics

Proposition d'un candidat : Mme GALIC Sylvie

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme GALIC Sylvie :

- pour assurer la représentation de la commune au sein des assemblées générales de la SPLA Territoires Publics ;
- pour assurer la représentation de la commune au sein de l'assemblée spéciale et l'autoriser à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée, notamment celle de représentant de cette assemblée au Conseil d'administration de la SPLA ou celle de censeur.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.16 - ADMINISTRATION GENERALE – Proposition des commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs

Sur proposition de Mme le Maire, les membres du conseil municipal proposent les personnes suivantes en tant que commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs.

Commissaires titulaires domiciliés à Le Verger	Commissaires suppléants domiciliés à Le Verger
- Mme DELAFOSSE Solange - M FOUGERAY Robert - Mme BOUCARD Brigitte - M GUILLOUX André - M RENAULT Patrick - M RENOU Pierre - M BIET François - Mme LEPAGE Sonia - Mme ROLLANT Céline - M LEPAGE Stéphane	- M HODBERT Pierre - Mme DEMOURES Anne - M LABBÉ Robert - M BOHUON Jean-Yves - M CHÉNEDÉ Yves - M LION Louis - M BERTHELIN Pierrick - M MINIER Robert - Mme DELCAMBRE Delphine - M MATALI Thomas
Commissaires titulaires domiciliés hors commune	Commissaires suppléants domiciliés hors commune
- M LEGENDRE Siméon - M DURAND Emile	- Mme BOUGOUIN Ida -

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.17 - ADMINISTRATION GENERALE – Proposition des commissaires titulaires et suppléants à la commission intercommunale des impôts directs

Sur proposition de Mme le Maire, les membres du conseil municipal proposent les personnes suivantes en tant que commissaires titulaires et suppléants à la commission intercommunale des impôts directs :

- M. FOUGERAY Robert
- Mme BOUCARD Brigitte
- Mme LEPAGE Sonia

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.18 - ADMINISTRATION GENERALE – Conseil d'administration du C.C.A.S – Détermination du nombre de membres

Mme GALIC rappelle que le CCAS est composé de 13 membres : 6 membres élus et 6 membres extérieurs. Le maire étant d'office le président du CCAS, celui-ci n'est pas comptabilisé dans le nombre des membres élus.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de porter le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS comme suit :

- 6 membres élus
- 6 membres extérieurs.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.19 - ADMINISTRATION GENERALE – Conseil d'administration du C.C.A.S – Election des membres du C.C.A.S.

Proposition de candidats : Mme TOQUÉ Florence, M. BOURVEN Thierry, Mme DELCAMBRE Delphine, Mme FABRE Valérie, Mme MARTIN Nolwenn et M. NOZAY Antoine

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne les élus suivants : Mme TOQUÉ Florence, M. BOURVEN Thierry, Mme DELCAMBRE Delphine, Mme FABRE Valérie, Mme MARTIN Nolwenn et M. NOZAY Antoine.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.20 – FINANCES – Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal fixe les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Madame le Maire préfère maintenir son indemnité à 43 % au lieu de 51,6 % comme le prévoit l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, à l'unanimité et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide de fixer pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseiller délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Pour la période du 25 mai 2020 au 12 juin 2020 :

Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 10,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller délégué : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

A compter du 13 juin 2020 :

Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller délégué : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.21 – FINANCES – Affectation du résultat 2019

L'examen du compte administratif fait apparaître :

- En investissement, un excédent cumulé de 249 353,10 €
- En fonctionnement, un excédent cumulé de 171 874,08 €
- En restes à réaliser : 112 753 € (RAR dépenses : 181 970 € – RAR Recettes : 69 397 €)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

1°) – Excédent d'investissement :

- Inscrire au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » en recettes d'investissement la somme de 249 353,10 €

2°) – Excédent de fonctionnement :

- Inscrire au 002 « Excédent reporté » pour 171 874,08 €

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.22 – FINANCES – Vote des taux d'imposition 2020

M GUILLOUX, après concertation de la commission « finances », propose aux membres du Conseil municipal, de ne pas augmenter les taux des impôts directs. Les taux retenus pour l'année 2020 seront donc les suivants :

	Taux 2020	Variation du taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,91 %	Néant
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	76,74 %	Néant

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la proposition suivante :

	Taux 2020	Variation du taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,91 %	Néant
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	76,74 %	Néant

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.23 – FINANCES – Subventions et participations 2020

M. GUILLOUX, Adjoint aux finances, après concertation de la commission « finances », propose aux membres du Conseil municipal le tableau des subventions et participations 2020.

Les membres de la commission finances tiennent à informer le conseil municipal que certaines associations ne souhaitent pas percevoir de subventions pour 2020. Cela concerne les associations suivantes : Les Touchatous, Scrapbooking, Jogg nature, Vo-Vietnam.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le nouveau tableau des subventions et participations 2020.

Article	Bénéficiaire	Montant de la subvention
6574	Ajoncs d'or	75,00 €
	Coopérative scolaire	1 113,50 €
	Club de l'amitié	350,00 €
	Diagonales 35	1 750,00 €
	Eskouadenn	370,00 €
	Maison Familiale Montauban	25,00 €
	Maison Familiale Guilliers	25,00 €
	Basket	500,00 €
	Tennis de table	700,00 €
	Badminton	600,00 €
	BCA BD	450,00 €
	Ouest Athlétisme	120,00 €
	Réserve	8 921,50 €
	Total	15 000,00 €

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.24 – FINANCES – Budget primitif 2020 du budget principal

M GUILLOUX, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2020

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes :	713 754,32 €	Recettes :	1 324 233,08 €
Dépenses :	713 754,32 €	Dépenses :	1 324 233,08 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2020 du budget principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes :	713 754,32 €	Recettes :	1 324 233,08 €
Dépenses :	713 754,32 €	Dépenses :	1 324 233,08 €

Mme le Maire,
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.25 – FINANCES – Subvention au CCAS

M GUILLOUX, adjoint aux finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour valider le versement de la subvention versée au CCAS.

La subvention sera prévue pour un montant maximum au Budget primitif et devra être justifiée par le tableau des résultats de fin d'année.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent la proposition suivante :

- valider le versement de la subvention versée au CCAS pour un montant maximum au budget primitif et devant être justifiée par le tableau des résultats de fin d'année.

Mme le Maire,
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.26 – FINANCES – Conditions de versement de la subvention 2020 à l'École Sainte Bernadette

M GUILLOUX explique que, compte-tenu du contexte du confinement et de l'impossibilité de réunir le conseil municipal, un certificat administratif a été produit pour le versement du 1^{er} acompte de la subvention accordée à l'école Ste Bernadette. La subvention pour 2020 s'élève à 47 611,26 €

Il est proposé de verser la subvention 2020 en trois fois comme suit :

- 1^{er} versement : fin avril pour 15 870,42 €
- 2^{ème} versement : fin juillet pour 15 870,42 €
- 3^{ème} versement : fin septembre pour 15 870,42 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser la subvention 2020 à l'Ecole Sainte Bernadette en trois fois.

Mme le Maire,
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCACTION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.27 – FINANCES – Mise en place d'un service de paiement en ligne

La réglementation oblige désormais les collectivités territoriales à offrir à leurs usagers la possibilité de payer en ligne l'utilisation des services publics locaux.

Les services de paiement en ligne des collectivités doivent être mis en place selon l'échéancier suivant :

- Au plus tard le 1^{er} juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles de services à la population est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;
- Au plus tard le 1^{er} juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- Au plus tard le 1^{er} janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

La commune de LE VERGER a donc l'obligation de mettre en place ce mode de paiement pour le 1^{er} juillet 2020 au plus tard.

L'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (titre payable par internet) mais aussi par prélèvement SEPA pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des services proposés par la collectivité. Il sera accessible 24h/24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Concrètement, la mise en place de PayFIP peut intervenir selon 2 modalités : soit intégrer PayFIP/TiPi dans le site Internet de la commune, soit utiliser le site sécurisé de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr>.

Il est proposé d'opter pour la 2^{ème} solution, qui offre le plus de garantie au niveau de la sécurité. Il est précisé enfin que si la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire pour les collectivités, son utilisation doit rester facultative pour les usagers : ainsi, cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, et notamment les espèces.

Ceci est sans frais pour la collectivité, hormis le coût du commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire pour le paiement par carte bancaire.

Les tarifs en vigueur sont :

- Pour les paiements de plus de 20 € : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération,
- Pour les paiements inférieurs ou égaux à 20 € : 0,20 % du montant + 0,03 € par opération

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1^{er} août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

- de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP, via le site sécurisé de la DGFIP
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Mme le Maire,
Sylvie GALIC**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D’AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.28 – FINANCES – Devenir du Skate-Parc

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de penser à l'avenir du skate-Parc.

Vu le caractère initial temporaire de l'installation du skate-parc sur le site de la Cassière,

Vu le fait que le skate-parc génère des nuisances sonores,

Vu que la possibilité de son insonorisation soit trop coûteuse au regard de la baisse du bruit produite

Vu qu'il n'obéit plus aux normes de sécurité en cas de déplacement,

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- la vente et le démontage du skate-parc par la société 3R Factory
- que l'argent de la vente soit destiné à financer un projet à destination des jeunes
- d'autoriser Mme Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mme le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 15	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire pour la période du 24 février 2020 au 25 juin 2020

Date	Entreprise	Objet	Montant TTC
24/02/2020	JARDIMAN	Service technique GRILLO FD1309	28 560,00 €
27/02/2020	LEGALLAIS	Ecole serrures	146,64 €
03/03/2020	LEGALLAIS	Ecole cylindre suite remplacement portes	310,51 €
12/03/2020	Garage des 4 routes	Service technique estimation travaux NISSAN	1 201,02 €
12/03/2020	GARAGE EVEN LEFEUVRE	Service technique révision tracteur John Deere 5720	1 889,66 €
19/05/2020	MONECOLE.FR	Ecole abonnement classe-numerique.fr	22,15 €
08/06/2020	ALIX	Commune débroussaillage chemins	1 500,00 €
08/06/2020	ALIX	Commune pose et dépose illuminations de Noël	974,40 €
09/06/2020	CDG 35	Intervention pour Allocation retour à l'emploi	200,00 €
15/06/2020	SYNCHRONICITY	Ecole aire de jeux	26 592,71 €
15/06/2020	JAMIN	Logement au-dessus boucherie électroménager	2 452,96 €
16/06/2020	COMETE	Mairie onduleur poste communication	135,90 €
19/06/2020	NOREMAT	ST – Pièces pour autobroyeuse	269,88 €
22/06/2020	GINGUENE	Ecole aménagement terrain aire de jeux	7 852,08 €
22/06/2020	OXYPAS	Cantine – chaussures	47,85 €

15/05/2020	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les biens cadastrés n°AA59 concernant la propriété située 32 le Breil-Monbusson
02/04/2020	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les biens cadastrés n°AA16 concernant la propriété située 29 le Breil-Monbusson

Mme Le Maire
Sylvie GALIC

